

**REPUBLIQUE FRANCAISE**
**DEPARTEMENT  
DU JURA**

Le Président certifie que la convocation a été affichée le :

**10 avril 2026**

et qu'elle a été faite le

**10 avril 2026**

Que le nombre des membres en exercice est de : 49

**Présents :37**

**Absents suppléés : 1**

**Absents excusés : 11**

Exécution des articles L.5212-1 à L.5212-34 du Code Général des Collectivités Territoriales

**Délibération n°**

**DCC2026\_04\_092**

**Objet :**

Désignation des représentants à la SAS Agro Energies des Collines

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DE JURA NORD  
1 chemin du Tissage – 39700 DAMPIERRE**
**EXTRAIT**
**Du registre des Délibérations du Conseil Communautaire  
Séance du Jeudi 30 avril 2026**

Conseillers communautaires en exercice : 49

L'an deux mil vingt-six, le 30 avril

Le Conseil Communautaire de JURA NORD s'est réuni à la salle des fêtes à Gendrey après convocation légale, sous la présidence de Monsieur le Président, Gérome FASSETNET.

**Présents : Brans : M. Michael PERES Dammartin Marpain : M. Antony BOURCET Dampierre : Mme Laure VALENTIN, M. Anthony FALCONNET, M. Alain GOUNAND, M. Aurélien PHILIPPE Etrepigny : M. Laurent CHENU Evans : M. Emmanuel BARBERET, M. Serge CORNOUEIL Gendrey : M. Yves MATHIEU La Barre : M. Frédéric PAILLARD La Bretenière : Mme Isabelle GUILLOT Louvatange : M. Gérome FASSETNET Montepain : M. Maxime CHAUVIN Montmirey-la-Ville : M. Eric PERTUS Montmirey-le-Château : M. Gabriel DECHARRIERE Mutigney : M. Eric DRUOT Offlanges : M. Jean-Michel GRAS Orchamps : M. Régis CHOPIN, M. Olivier DEMANDRE, Mme Barbara PANOUILLOT, Mme Séverine POIDEVIN Ougney : M. Cédric IVANES Our : M. Segundo ALFONSO Pagny : M. Michel GANET Plumont : M. Christophe PERRET Ranchot : Mme Séverine MARANO, M. Gérard ROBERT Rans : M. Raphaël TEMPESTA Romain : Mme Aurélie CHANCENOTTE Rouffange : Mme Marie-Hélène VACHET Salans : M. Alexandre BOLE, M. Yves COINCENOT Saligney : Mme Josette LAVRY Taxenne : M. Ludovic DUVERNOIS Thervey : M. Stéphane ECARNOT Vitreux : M. Hervé LEVY**

**Suppléés : Courtefontaine : Mme Laetitia PANIZ**

**Absents excusés : Dampierre : Mme Nathalie LARTOT, Mme Nathalie HONORIO Evans : Mme Aurore ROUX Fraisans : M. Sébastien HENGY, M. Laurent ROUILLER, Mme Marie-Anne LONGY, M. Dominique JOLY, Mme Sophie NIALON Rans : M. Jean-Louis MORLIER Sermange : M. Michel BENESSIANO Serre les Moulières : M. Claude TERON**

**Secrétaire de séance : Monsieur Olivier DEMANDRE**

**Procurations de vote :**

**Mandants : Mme Nathalie HONORIO (DAMPIERRE), Mme Nathalie LARTOT (DAMPIERRE), Mme Aurore ROUX (EVANS), M. Jean-Louis MORLIER (RANS)**

**Mandataires : M. Alain GOUNAND (DAMPIERRE), Mme Laure VALENTIN (DAMPIERRE), M. Serge CORNOUEIL (EVANS), M. Raphaël TAMPESTA (RANS)**

*Le quorum étant atteint, le Président ouvre la séance à 19h12 et le Conseil Communautaire a pu délibérer valablement.*

## DESIGNATION DES REPRESENTANTS A LA SAS AGRO ENERGIES DES COLLINES

### PREAMBULE

Avant tout débat, Monsieur Jérôme FASSET, Président de la Communauté de Communes Jura Nord et conseiller communautaire, intéressé, et Monsieur Ludovic DUVERNOIS, conseiller communautaire et maire de la commune de Taxenne, intéressé, quittent la salle et ne prennent pas part aux débats ni au vote de la présente délibération.

En conséquence, la présidence de séance est assurée par Monsieur Régis CHOPIN, Vice-président.

**Vu** les statuts de la Communauté de Communes Jura Nord ;

**Vu** le pacte d'associés de la SAS AGRO ENERGIES DES COLLINES approuvé par le Conseil Communautaire par délibération n°DCC2017\_02\_013 ;

**Vu** la prise de participation dans le capital de la SAS AGRO ENERGIES DES COLLINES par actions simplifiées de la Communauté de Communes Jura Nord par délibération n° DCC2017\_04\_047 ;

**Considérant** que la Communauté de Communes Jura Nord dispose d'un siège au sein de la SAS AGRO ENERGIES DES COLLINES ;

**Considérant** qu'il convient, en conséquence, de désigner 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant ;

### 1. Modalités de désignation

**Vu** l'article L.2121-33 du Code Général des Collectivités Territoriales, rendu applicable aux établissements publics de coopération intercommunale par l'article L.5211-1 du même code, aux termes duquel l'organe délibérant procède à la désignation de ses représentants au sein d'organismes extérieurs ;

**Vu** l'article L.2121-21 du même code, qui prévoit que les nominations ont lieu au scrutin secret, sauf décision unanime contraire de l'assemblée délibérante ;

Il est précisé que, dans le cas où aucun candidat n'obtient la majorité absolue après deux tours de scrutin, il est procédé à un troisième tour à la majorité relative, et qu'en cas d'égalité des voix, le plus âgé est déclaré élu.

Toutefois, lorsqu'une seule candidature est présentée pour chaque siège à pourvoir, ou lorsqu'une seule liste est présentée après appel à candidatures, les nominations prennent effet immédiatement.

Dans un souci de simplification et de bonne organisation du Conseil Communautaire, il est proposé de recourir, à l'unanimité, à un vote à main levée.

### 2. Désignation des représentants

Un appel à candidatures est lancé en séance.

Sont candidats :

Titulaire	Suppléant
Monsieur Yves MATHIEU	Monsieur Frédéric PAILLARD

Il est proposé au Conseil Communautaire de procéder, conformément aux dispositions précitées, à la désignation de :

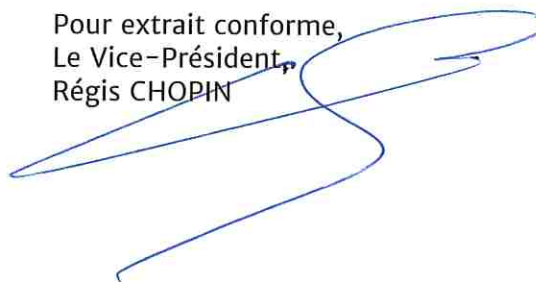
- **1 délégué titulaire ;**
- **1 délégué suppléant.**

appelés à représenter la Communauté de Communes Jura Nord au sein de la SAS AGRO ENERGIES DES COLLINES.

**A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après avoir délibéré :**

- **Approuve le recours au vote à main levée ;**
- **Procède à la désignation des délégués susmentionnés ;**
- **Autorise le Vice-Président à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération**

Pour extrait conforme,  
Le Vice-Président,  
Régis CHOPIN



Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 40

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 2